

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024613

Lausanne, le 5 décembre 2018

**Détermination Amélie Cherbuin sur la réponse du Conseil d'Etat à son
interpellation - Quand le travail fait mal - Troubles musculo-squelettiques (TMS)
(18_INT_153)**

Monsieur le Président,

En date du 4 septembre 2018, par l'adoption d'une détermination par 64 voix contre 62, le Grand Conseil a demandé à ce que les contrôles menés par le Service de l'emploi (SDE) sur les troubles musculo-squelettiques soient identifiés de manière spécifique afin de permettre un meilleur suivi du respect des exigences en matière de santé au travail par les entreprises.

Cette détermination faisait suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du 17 avril 2018 de Madame la députée Amélie Cherbuin «*Quand le travail fait mal – Troubles musculo-squelettiques (TMS)*» (18_INT_153).

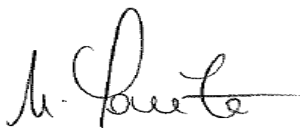
Le Conseil d'Etat prend acte de cette demande et indique que les contrôles durant lesquels la problématique des TMS est examinée feront dès 2019 l'objet d'une identification spécifique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Annexe

- Détermination votée le 4 septembre 2018